



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 4 février 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Deux (2) personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-02-19

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) Séance ordinaire du 14 janvier 2019
- 4- Correspondance pour décision
 - a) Demande d'appui SABL, amélioration du sentier pédestre de la baie Lavallière
 - b) UPA, Demande d'appui au projet d'amélioration et de restauration des habitats champêtres et aquatiques de la première rivière Pot au Beurre
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
 - a) Comité consultatif d'urbanisme
 - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2019
 - ii) Dépôt du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2019
 - iii) Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme
- 8- Maire suppléant
- 9- Union des municipalités du Québec, assises annuelles et journée des Approvisionneurs Municipaux – JAM 2019
- 10- Dépôt du rapport 2017 sur la gestion de l'eau potable
- 11- Déclaration universelle d'urgence climatique
- 12- Dépôt d'un projet au Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada
- 13- Programme d'aide financière pour la préparation aux sinistres VOLET 2
- 14- Bières, vins et saveurs, Sainte-Anne-de-Sorel
- 15- Défi Santé 2019
- 16- Règlement n° 532-2019 sur les modalités de publications des avis publics de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- a) Avis de motion pour présenter le règlement n° 532-2019 sur les modalités de publications des avis publics de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
- b) Dépôt du projet de règlement n° 532-2019 sur les modalités de publications des avis publics de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
- 17- Règlement n° 533-2019 concernant la circulation
 - a) Avis de motion pour présenter le règlement n° 533-2019 concernant la circulation
 - b) Dépôt du projet de règlement n° 533-2019 concernant la circulation
- 18- Demande d'un don ou d'une commandite
- 19- Autres affaires
- 20- Informations diverses
- 21- Questions du public
- 22- Levée de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-02-19

-Séance ordinaire du 14 janvier 2019

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

03-02-19

-Demande d'appui SABL, amélioration du sentier pédestre de la baie Lavallière

Considérant la demande d'appui au projet d'amélioration du sentier pédestre de la baie Lavallière produite par la *Société d'aménagement de la baie Lavallière* (SABL); considérant que la *Société d'aménagement de la baie Lavallière* entend déposer, prochainement, une demande de financement à la MRC de Pierre-De Saurel; considérant que le projet vise l'instauration de quatre (4) haltes d'observation et d'interprétation tout au long du sentier existant et d'une halte pour kayakiste dans la rivière Pot au Beurre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'appuyer le projet de la *Société d'aménagement de la baie Lavallière* (SABL) dans sa demande de financement à la MRC de Pierre-De Saurel pour la réalisation du projet d'amélioration du sentier pédestre de la baie Lavallière visant l'instauration de quatre (4) haltes d'observation et d'interprétation tout au long du sentier existant et d'une halte pour kayakiste dans la rivière Pot au Beurre.

ADOPTÉE

04-02-19

-UPA, Demande d'appui au projet d'amélioration et de restauration des habitats champêtres et aquatiques de la Première rivière Pot au Beurre

Considérant la demande d'appui au projet d'amélioration et de restauration des habitats champêtres et aquatiques de la Première rivière du Pot au Beurre produite par la Fédération de l'UPA de la Montérégie; considérant que la Fédération de l'UPA de la Montérégie entend déposer, d'ici le 15 février 2019, une demande de financement au Programme pour la Conservation du lac Saint-Pierre portée par la Fondation de la faune du Québec; considérant que le projet vise à poser



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

des actions concrètes pour restaurer les habitats fauniques dans le bassin versant de cette rivière et vient compléter un premier projet débuté en 2018 pour des bassins versants contigus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'appuyer le projet de la Fédération de l'UPA de la Montérégie dans sa demande de financement au Programme pour la Conservation du lac Saint-Pierre portée par la Fondation de la faune du Québec pour la réalisation du projet d'amélioration et de restauration des habitats champêtres et aquatiques de la Première rivière Pot au Beurre.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

05-02-19

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

06-02-19

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit: un montant de 38 291,86 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de janvier 2019 ainsi qu'un déboursé de 55 097,99 \$ pour la période comprise entre le 15 janvier et le 4 février 2019;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période du 15 janvier au 4 février 2019 pour un montant de 121 101,23 \$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

-Comité consultatif d'urbanisme

07-02-19

-Dépôt du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2019

Le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal.

ADOPTÉE

08-02-19

-Dépôt du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2019



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal.

ADOPTÉE

09-02-19

-Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme

Considérant que l'article 18 du règlement n° 386-2005 concernant le Comité consultatif d'urbanisme stipule que la durée du mandat des membres de ce comité est d'un an; considérant que le conseil doit procéder à la nomination des membres à la première séance de février de chaque année; considérant que l'ensemble des membres sortants désirent poursuivre leur implication au sein du C.C.U.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil renouvelle le mandat de messieurs Normand Desrosiers, Yvon Descheneaux, Simon Latraverse, Yves Mandeville et Yves Ayotte.

Les membres du Conseil municipal nommés sur ce comité sont messieurs Roger Soulières et Guy Lambert.

ADOPTÉE

MAIRE SUPPLÉANT

10-02-19

Considérant qu'il y a lieu de nommer un maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer le conseiller Guy Lambert à titre de maire suppléant. Également résolu que monsieur Guy Lambert puisse siéger à la MRC de Pierre-De Saurel en cas d'absence du maire. Monsieur Lambert accepte.

ADOPTÉE

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, ASSISES ANNUELLES ET JOURNÉE DES APPROVISIONNEURS MUNICIPAUX – JAM 2019

11-02-19

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'inscription des personnes intéressées aux assises annuelles de l'Union des municipalité du Québec et à la journée des Approvisionneurs Municipaux – JAM 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'inscription du directeur général à la journée JAM 2019 des Approvisionneurs Municipaux – du 9 au 11 mai de l'Union des municipalités du Québec et de défrayer tous les frais inhérents;

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT 2017 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

12-02-19

Considérant le dépôt du rapport sur la gestion de l'eau potable 2017 en vertu de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport sur la gestion de l'eau potable 2017.



No de résolution
ou annotation

13-02-19

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTÉE

DÉCLARATION UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE

Considérant les récentes conclusions du *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) responsable des changements climatiques et de déployer des mesures d'adaptation; considérant qu'une partie importante des émissions de gaz à effet de serre du territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel provient des activités de transport des personnes et des marchandises; considérant que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel subit déjà certaines conséquences attribuées aux changements climatiques telles que des pluies et des crues plus importante, la fréquence et l'intensité accrues des périodes de chaleur accablante; considérant que 70 % des émissions de GES dont la hausse a un impact sur le réchauffement climatique proviennent des villes et que, comme gouvernement de proximité, celles-ci ne disposent pas toujours des ressources financières pour y faire face; considérant que les municipalités ont un rôle important à jouer au niveau de la lutte contre les GES, la mise en place de mesures d'atténuation et d'adaptation sous réserve de la disponibilité des budgets requis pour ce faire; considérant que plusieurs autres villes et municipalités du Québec ont réitéré leurs engagements vis-à vis l'importance du développement durable et le rôle majeur que les municipalités peuvent jouer dans cet enjeu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RECONNAÎTRE que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* ;

DE POURSUIVRE la mise en oeuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques, incluant la transition énergétique, sous réserve de la disponibilité des budgets requis pour ce faire;

DE DEMANDER aux gouvernements du Canada et du Québec, ainsi qu'aux MRC et municipalités de poursuivre la mise en oeuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique;

Que copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au premier ministre du Canada, aux ministres provincial et fédéral de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, au député provincial de Richelieu et au député fédéral de Bécancour—Nicolet—Saurel.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

DÉPÔT D'UN PROJET AU FONDS AGRIESPRIT DE FINANCEMENT AGRICOLE CANADA

14-02-19

Considérant l'existence du *Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada*; considérant que les bureaux municipaux de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel sont situés en zone inondable et ne permettent pas d'être fonctionnels en tout temps de façon sécuritaire tant pour les employés que les citoyens lors d'inondation; considérant que les bureaux municipaux nécessitent des investissements importants tant pour les rendre conforme au niveau électrique que pour la sécurisation et la conservation des archives; considérant que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel ne possède aucune salle communautaire pour répondre aux besoins de base de ses citoyens et ne répond aucunement aux besoins minimaux d'une municipalité en matière de sécurité civile; considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souhaite construire un nouvel édifice municipal incluant une salle communautaire; considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel désire bénéficier de l'aide financière offerte par le *Fonds AgriEsprit*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer et présenter pour et au nom de la municipalité, une demande de subvention au *Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada* dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre de services municipaux incluant une salle communautaire.

ADOPTÉE

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉPARATION AUX SINISTRES VOLET 2

15-02-19

Considérant que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019; considérant que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures, afin de respecter cette nouvelle réglementation; considérant que la municipalité atteste avoir complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution, pour en faire partie intégrante qui totalisent 25 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 6 055 \$;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Gérard-Majella, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Robert, Saint-Roch-de-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Richelieu, Sainte-Anne-de-Sorel, Sainte-Victoire-de-Sorel, Sorel-Tracy et Yamaska pour le Volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise monsieur Maxime Dauplaise à signer pour et en son nom, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

16-02-19

BIÈRES, VINS ET SAVEURS, SAINTE-ANNE-DE-SOREL

Considérant la demande d'autorisation pour la tenue de l'évènement *Bières, vins et saveurs 2019* formulée par le comité organisateur; considérant que l'article 7.1.1 du règlement n° RM-2017 stipule que *Nul ne peut organiser, diriger ou participer à une parade, une marche, une manifestation, une course ou toute activité regroupant plus de dix (10) participants dans un lieu public sans avoir préalablement obtenu une autorisation de la municipalité*; considérant qu'il s'agit d'une première édition d'un tel évènement dans la région; considérant qu'il y a lieu de conclure une entente de location d'un emplacement et prêt d'équipements pour la tenue l'évènement *Bières, vins et saveurs 2019*; considérant que le comité organisateur s'engage à respecter les normes exigées par le *Service de protection et d'intervention d'urgence de Sorel-Tracy*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'autoriser la tenue de l'évènement *Bières, vins et saveurs 2019* dans le parc Constant-Plante;

d'autoriser le maire et le directeur général à conclure une entente de location d'un emplacement et prêt d'équipements pour la tenue de l'évènement *Bières, vins et saveurs 2019*.

Également résolu d'autoriser le comité organisateur à entreprendre les démarches pour l'obtention du permis nécessaire auprès Régie des alcools, des courses et des jeux.

ADOPTÉE

17-02-19

DÉFI SANTÉ 2019

Considérant que l'inscription de la municipalité au Défi santé 2019 favorise l'implantation de saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel au programme Défi Santé 5/30 et de mandater la conseillère Myriam Cournoyer et le conseiller Roger Soulières pour en faire la promotion auprès des citoyens et accepte de payer les frais inhérents.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

RÈGLEMENT N° 532-2019 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATIONS DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

-Avis de motion pour présenter le règlement n° 532-2019 sur les modalités de publications des avis publics de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Pierre Pontbriand afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 532-2019 sur les modalités de publications des avis publics de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

-Dépôt du projet de règlement n° 532-2019 sur les modalités de publications des avis publics de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Le conseiller Pierre Pontbriand dépose un projet de règlement n° 532-2019 sur les modalités de publications des avis publics de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

RÈGLEMENT N° 533-2019 CONCERNANT LA CIRCULATION

-Avis de motion pour présenter le règlement n° 533-2019 concernant la circulation

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Myriam Cournoyer afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 533-2019 concernant la circulation.

-Dépôt du projet de règlement n° 533-2019 concernant la circulation

La conseillère Myriam Cournoyer dépose un projet de règlement n° 533-2019 concernant la circulation.

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

Aucune demande ce mois-ci.

AUTRES AFFAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DU PUBLIC

Laurent Latraverse : Date de l'évènement *Bières, vins et saveurs 2019*.

LEVÉE DE LA SÉANCE

18-02-19

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 h 55.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »